



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



Comité de suivi des rythmes scolaires du 28 janvier 2014 **Compte rendu du SNUipp-FSU**

M. le Recteur préside la séance.

Présents :

Administration et associations : M. le Recteur, Mme l'Inspectrice d'académie-DASEN du Bas-Rhin, des IEN. Des représentants des parents d'élèves, des représentants des collectivités territoriales

Organisations syndicales : Elus du personnel du SNUipp-FSU 67 et 68 , de la Cfdt et de l'unsa.

Déclaration liminaire

Seul le SNUipp-FSU avait préparé une déclaration. La lire sur le site dans le document annexe

Compte-rendu de la séance :

Le recteur ouvre la séance en expliquant qu'il faut impérativement réussir la généralisation de la réforme. Il en souligne les enjeux : une nouvelle organisation du temps scolaire qui vise une meilleure réussite des élèves et à raccourcir la journée la plus longue d'Europe (les journées de classe de 5 h 45 min représentent une avancée certaine par rapport à l'existant !... NDLR).

Actuellement, 3 écoles sur 4 ont une prévision d'organisation qui sera entérinée.

L'objectif de cette réunion du comité de suivi est de donner une image objective de la situation.

Ville de Strasbourg : 54 écoles maternelles, 53 écoles élémentaires et primaires.

La municipalité a retenu le scénario A qui proposera des NAP (Nouvelles Activités Péri-éducatives) aussi pour les écoles maternelles.

Le SNUipp-FSU pose alors 3 **questions** :

- 1- Les propositions alternatives des conseils d'école seront-elles prises en compte ?
- 2- La municipalité projette d'alterner les journées courtes et les journées longues. Tous les enfants de l'école termineront-ils à la même heure le même jour ou bien est-il prévu que la moitié des élèves soit concernée par les NAP pendant que l'autre moitié est en classe ?
- 3- Comment les locaux seront-ils partagés entre les activités péri-scolaires et les temps d'APC ? Les enseignants disposeront-ils d'une salle pour travailler ?

Réponses apportées par l'administration (recteur, DASEN et IEN) :

- 1- Il faut permettre à la municipalité de mettre en place sereinement ce qu'elle veut pour les enfants. L'Inspectrice d'académie tranchera donc en faveur de la proposition de la mairie. Cela conforte la position du Snuipp-FSU qui réclame toujours un autre décret. Faire croire que le décret actuel permet la prise en compte des avis des conseils d'école est un mensonge !
- 2- L'Education nationale a fait des propositions à la mairie pour que toute l'école, en même temps, suive les mêmes horaires. (Souhaitons que la proposition de l'Education nationale soit entendue... NDLR)
- 3- Le problème de l'occupation des locaux sera réglé par le GEL. Toutefois, un IEN ajoute qu'en visitant les stages de remise à niveau pendant les vacances, il a souvent constaté que les élèves et les enseignants se regroupaient dans les

classes. Il accorde donc toute sa confiance aux enseignants qui sauront mutualiser. (Ce qui concrètement aboutira dans nombre d'écoles à entasser dans une seule pièce les enseignants et les enfants pour l'heure d'APC. NDLR)

Ville de Haguenau : 12 écoles maternelles, 10 écoles élémentaires ou primaires qui travailleront le mercredi matin.

Les horaires retenus seraient les suivants :

maternelle : 8 h 25 – 11 h 45 / 13 h 55 – 15 h 45

élémentaires : 8 h 10 – 11 h 30 / 13 h 40 – 15 h 30

Ville de Schiltigheim : 11 écoles qui travailleront le mercredi matin.

Les horaires retenus seraient les suivants :

maternelle : 8 h 20 - 11 h 35 / 13 h 50 – 15 h 50 (mercredi matin : 8 h 20 – 11 h 20)

élémentaire : 8 h 30 – 11 h 45 / 14 h – 16 h (mercredi matin 8 h 30 – 11 h 30)

L'EN a considéré que : « le niveau de concertation était suffisant pour émettre un avis favorable. Que certains s'émeuvent n'est pas anormal en période électorale. Il faut maintenant se mettre au travail pour une offre éducative de qualité. »

Le recteur renchérit en expliquant qu'il faut mettre un terme aux intérêts corporatistes pour un malheureux quart d'heure de pause méridienne.

Ville de Illkirch : les horaires sont harmonisés.

8 h 45 – 12 h (y compris le mercredi) / 14 h – 16 h (le vendredi se termine à 15 h 45)

Sélestat : ville et communauté de communes. Le mercredi sera travaillé.

8 h – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30

mercredi matin : 8 h – 10 h et APC de 10 h à 11 h.

La présidente de la FCPE intervient alors pour protester qu'un travail titanesque a été mené avec les enseignants et les parents, et aucun compte n'en a été tenu. Les enseignants et les parents ont le sentiment que leur parole est bafouée.

Le SNUipp-FSU67 a constamment informé l'ensemble des enseignants du Bas-Rhin sur l'un des principaux défaut du décret actuel. L'avis du conseil d'école est consultatif...les communes en tiennent compte...ou pas !

Les organisations syndicales qui ont fait croire le contraire aux collègues les ont tout simplement leurrés !

La séance est levée à 17 h.